

# UNIFIER LE RÉSEAU : Comment le Canada peut intégrer ses réseaux électriques pour un avenir propre et prospère

Alors que certaines provinces produisent à profusion de l'énergie propre et exportent leur surplus vers les États-Unis, d'autres souffrent de la pénurie. Un fonds canadien pour l'énergie propre pourrait tisser un réseau national pour créer un avantage carbonique concurrentiel dans un avenir faible en carbone. [Par Brian Topp](#)



## RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie propre; les deux tiers de la production proviennent d'énergies renouvelables, et environ 80 % de sources non polluantes d'un type ou d'un autre. Selon Ressources naturelles Canada, environ 11 % sont exportés sur 34 grandes lignes de transport intercontinentales.

Les exportations partent de Colombie-Britannique, du Manitoba et du Québec, trois des provinces « nanties » du secteur électrique au Canada, qui gèrent quelque 65 000 mégawatts d'énergie hydroélectrique et ont des projets visant à accroître considérablement cette capacité, par exemple dans le cadre du projet Site C Clean Energy de B.C. Hydro en Colombie-Britannique, qui vient d'être approuvé. Ces provinces recherchent les avantages financiers à court et à moyen terme de la vente sur le marché américain.

Malheureusement, cette pratique soustrait de l'énergie du marché intérieur et accentue davantage la dépendance économique vis-à-vis des États-Unis. Les propositions actuelles visant à créer cinq nouvelles lignes internationales de transport d'électricité renforceraient davan-

La réussite économique actuelle et future du Canada repose de plus en plus sur l'accès à de l'électricité abordable, propre et fiable, fournie au prix le plus bas et le plus durable. Un accès fiable à de l'électricité propre donne un avantage concurrentiel extraordinaire dans un monde soucieux de réduire les émissions de carbone (par exemple : l'émergence des voitures électriques). Toutefois, certaines tendances historiques et certains progrès récents dans notre façon de produire et de distribuer l'électricité au Canada font obstacle à la réalisation de ce potentiel.

L'histoire électrique du Canada est celle d'une coexistence de pléthore et de pénurie – un patchwork de systèmes improvisés au fil du temps, avec des résultats très disparates pour les provinces. Les provinces ont chacune essayé de devenir autosuffisante, créant des « nanties » et des « moins nanties » dans la production de l'électricité – les « nanties » ayant accès à une électricité bon marché et relativement propre telle que l'énergie hydroélectrique, et les « moins nanties » ayant recours à des projets coûteux et polluants pour satisfaire la demande du public.

Il y a peu de commerce interprovincial en électricité pour mettre à profit les forces et les faiblesses relatives de chaque province en matière de production, et il n'y a aucune stratégie nationale dans ce domaine de compétence provinciale. Une conséquence en a été que les « nantis » recherchent les avantages financiers à court et à moyen terme de la vente sur le marché américain, ce qui soustrait de l'énergie du marché intérieur et augmente la dépendance économique du Canada vis-à-vis des États-Unis.

Les surplus d'énergie propre du Canada devraient être redistribués sur le marché intérieur canadien. Et, dans la mesure où le contexte du fédéralisme canadien le permet, un réseau national unifié – appelé Fonds canadien pour l'énergie propre – devrait être tissé pour mettre en commun l'accès. Une approche pancanadienne de distribution d'électricité offrira l'occasion de transformer la vulnérabilité de l'exportation en avantage concurrentiel national.

tage cette vulnérabilité à long terme; par exemple, [le projet de ligne de transport d'énergie Northern Pass d'Hydro Québec](#), des lignes de transport d'énergie en lien avec le projet [New England Clean Energy Connect](#) et le projet de construction d'une [ligne de transport d'énergie entre le Québec et la ville de New York](#). Au lieu d'aggraver notre dépendance envers les États-Unis, ce surplus d'électricité pourrait être utilisé au niveau national pour attirer les investisseurs dans les industries énergivores. Au Canada, la pléthore d'électricité bon marché au Québec a attiré l'industrie de l'aluminium et, plus récemment, le nouveau réseau électrique métropolitain (REM) de 67 kilomètres en construction à Montréal. Et de nombreuses opportunités semblables se présentent. Dans la nouvelle économie, ce qu'on appelle « le nuage » exige de grandes quantités d'électricité fiable.

Comme l'ont montré les négociations difficiles qui ont conduit à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique – et le fait que le Canada soit considéré comme une menace à la sécurité nationale par le gouvernement des États-Unis – le Canada, à long terme, a intérêt à réduire le plus possible son exposition à ses amis et partenaires américains.

Pendant ce temps, les provinces « moins nanties » du Canada s'efforcent de combler les demandes de pointe totalisant environ 43 000 mégawatts combinés. Ils y parviennent en se tournant vers des solutions coûteuses ou polluantes pour produire de l'électricité.

- L'Alberta tire 65 % de son électricité du charbon, une dépendance à fortes émissions de carbone qu'elle vise à réduire à zéro d'ici 2030. La consommation de la province culmine à environ 12 000 mégawatts.

- La Saskatchewan tire 50 % de son électricité du charbon et 34 % du gaz naturel. Sa charge de pointe est d'environ 3 800 mégawatts.
- L'Ontario tire 63 % de son électricité de l'énergie nucléaire, dont une grande partie provient de génératrices arrivant à la fin de leur vie utile. La demande de pointe en Ontario en 2017 était légèrement inférieure à 22 000 mégawatts. La province [entreprend un projet de réfection de 25 milliards de dollars](#) pour prolonger de 25 à 30 ans la durée de vie utile de son parc nucléaire actuel, ce qui signifie qu'elle devra commencer à planifier et à préparer une solution permanente d'ici une dizaine d'années.
- La Nouvelle-Écosse tire 42 % de son électricité du charbon. La demande de pointe est d'environ 2 200 mégawatts.
- Le Nouveau-Brunswick tire 40 % de son électricité des combustibles fossiles (gaz naturel, charbon et pétrole) et 30 % du nucléaire. La demande de pointe est d'environ 3 000 mégawatts.
- L'Île-du-Prince-Édouard importe l'essentiel de son électricité du Nouveau-Brunswick.

## POURQUOI LES PROVINCES NE SE METTENT PAS ENSEMBLE

La géographie de l'énergie hydroélectrique renouvelable à faibles émissions de carbone du Canada est à la fois étonnante et pratique en ce sens que ce qui manque dans une province se trouve en abondance chez ses voisines. La Colombie-Britannique a de l'énergie propre, et l'Alberta en a besoin; le Manitoba en a, et la Saskatchewan et l'Ontario en



# 59.1 %

**L'hydroélectricité représente 59,1 % de la production d'électricité au Canada mais de grandes disparités existent entre provinces.**

Manitoba :	97,0 %
Québec :	95,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador :	94,3 %
Yukon :	93,7 %
Colombie-Britannique :	89,4 %
Territoires du Nord-Ouest :	37,4 %
Ontario :	22,3 %
Nouveau-Brunswick :	21,5 %
Saskatchewan :	13,3 %
Nouvelle-Écosse :	8,7 %
Alberta :	2,8 %

Source: [Ressources naturelles Canada](#)



ont besoin; le Québec en a et, encore une fois, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick en ont besoin; Terre-Neuve-et-Labrador en a, et les Maritimes en ont besoin. Avec les progrès continus dans l'efficacité du transport de l'électricité, ces proximités constituent une base solide pour l'exploitation.

Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a mis l'accent, dans ses interventions au sujet du réseau électrique, sur la faiblesse du réseau est-ouest et sur la nécessité d'accroître considérablement la capacité de transport entre les provinces et territoires canadiens. Ces initiatives ont été poliment accueillies, en partie parce que les fonds fédéraux gratuits sont toujours les bienvenus, mais aucune province n'envisage actuellement de s'écarter de l'autosuffisance.

Pourquoi? Voici certains arguments souvent

avancés par les représentants du gouvernement et les spécialistes du secteur en faveur du maintien de l'autosuffisance provinciale.

## **Développement économique**

Les gouvernements provinciaux veulent maintenir les mesures de stimulation économique et les possibilités de création d'emplois dans les provinces. Les importants budgets de construction et d'immobilisations nécessaires aux grands projets de centrales électriques peuvent être utilisés comme moyen de développement économique anticyclique et de création d'emplois populaires sur le plan politique. Les politiques d'achat local et d'avantages pour les communautés peuvent également être utilisées pour répartir plus largement les avantages économiques du développement dans l'économie provinciale. Ces avantages pourraient tous revenir

## REGARD SUR EXPORTATIONS

Comme il est indiqué dans leurs stratégies, les services publics de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador visent également à générer un meilleur rendement net pour leurs gouvernements provinciaux en augmentant leurs ventes à l'exportation aux États-Unis.

- **B.C. Hydro** est relativement discrète en ce qui concerne les projets d'exportation, car ses projets d'expansion de la production sont controversés dans la province et sont le plus facilement justifiés comme répondant aux besoins du marché intérieur. Mais la province fait partie intégrante du marché de l'électricité du Nord-Ouest du Pacifique. Elle a examiné périodiquement des possibilités d'exportation vers l'Alberta, mais celles-ci ne se sont pas concrétisées, même si la province abandonne graduellement le charbon.
- **Hydro-Québec** vise à doubler ses revenus bruts d'ici 2030 par un accroissement des exportations et par des acquisitions à l'extérieur de la province.
- **Manitoba Hydro** tire 25 % de ses revenus totaux d'électricité des ventes à l'exportation et vise à les accroître.
- **Terre-Neuve-et-Labrador**, quant à elle, est une catégorie en soi. Province « nantie », elle produit quelque 7 600 mégawatts d'électricité – l'écrasante majorité (5 400 mégawatts) étant produite aux chutes Churchill, NL, mais contrôlée par Hydro-Québec. Nonobstant les coûts exorbitants, l'aménagement de Muskrat Falls, NL [permettra d'ajouter 824 mégawatts d'ici fin 2020](#), cette fois-ci géré par Terre-Neuve-et-Labrador. Le surplus d'électricité produit à Muskrat Falls est perçu comme une occasion d'exporter de l'électricité. La province consomme moins de 1 600 mégawatts d'électricité par année et sera donc proportionnellement le plus grand exportateur d'énergie propre au Canada lorsqu'elle reprendra le contrôle de ses ressources. Son contrat avec Hydro-Québec expire dans 23 ans, ce qui est relativement court dans les dimensions de temps du développement de l'énergie.

aux provinces « nanties » dans le cadre d'un système national mal conçu.

### Conservation du capital

L'autosuffisance provinciale signifie que le chiffre d'affaires brut provenant de l'électricité reste dans l'économie de la province et que, chez celles dotées de réseaux publics, les bénéfices nets vont au trésor provincial. Un système de mise en commun sans rôle national ferait basculer les revenus bruts et nets vers les quatre provinces « nanties » – un très important transfert de richesse et de possibilités économiques.

### Défense des titulaires et du capital investi

Toutes les provinces ont des fournisseurs d'électricité titulaires, qui ont fait des paris de 20 à 100 ans sur la stabilité et la prévisibilité du régime de réglementation et de l'environnement concurrentiel dans chaque province. Un bouleversement dans le réseau électrique canadien, notamment l'entrée à grande échelle de BC Hydro, de Manitoba Hydro, d'Hydro-Québec et d'Hydro Terre-Neuve-et-Labrador, récemment remusclé, sur d'autres marchés énergétiques provinciaux, pourrait entraîner un déclassement des dettes, une fuite des capitaux propres et éventuellement un blocage des capitaux dans des centrales titulaires non compétitives des provinces. De nombreux producteurs pourraient en pâtir, ce qui entraînerait une concentration plus importante du secteur.

### Manque de confiance

Enfin, il y a la question de la confiance. Comme le démontrent bon nombre de recherches sur l'opinion publique, les Canadiens et Can-



adiennes préfèrent généralement les entreprises publiques d'électricité parce qu'ils croient que si elles ont le choix entre l'intérêt public et un intérêt financier restreint, les entreprises publiques feront passer les citoyens et citoyennes en premier. Toutefois, les services publics d'électricité provinciaux ou réglementés ne doivent ce devoir d'intérêt public qu'aux citoyens et citoyennes de leur propre province. Comme l'histoire récente le révèle, les provinces ne se sentent pas responsables de l'intérêt public les unes envers les autres. Voici trois exemples de ce manque de confiance qui entrave la coopération interprovinciale :

- **Chutes Churchill** : L'histoire montre que la signature des accords des chutes Churchill (Terre-Neuve) avec Hydro-Québec par le premier ministre de Terre-Neuve, Joey Smallwood, a été très inconsidérée. Ces accords fixent le prix de l'électricité de Terre-Neuve à une fraction de sa valeur et fournissent à Hydro-Québec une pléthore d'électricité presque gratuite qu'elle peut exporter vers les États-Unis. Toutes les contestations judiciaires de ces accords sont tombées à l'eau et aucune tentative de pression morale, sachant que Terre-Neuve est l'une des provinces les plus pauvres du Canada, n'a pu modifier les modalités des accords en question. Les deux leçons de ces événements n'échappent pas aux autres provinces : un service public d'électricité provincial ou réglementé ne s'occupera de l'intérêt public que dans sa propre province; et il est extrêmement difficile de prévoir correctement les prix et les règles appropriés dans un contrat à très longue durée, en l'occurrence, un contrat de 65 ans.
- **Saskatchewan et Manitoba** : Dans les années 1990, le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, a proposé au gouvernement du Manitoba que le Manitoba donne à la Saskatchewan son service téléphonique provincial, en échange de quoi la Saskatchewan lui donnerait son service d'électricité provincial. Le résultat envisagé était que les deux services publics desserviraient les deux provinces. Les Manitobains bénéficieraient d'un meilleur service téléphonique à moindre coût – Sasktel étant un excellent service public – et la population de la Saskatchewan profiterait d'une hydroélectricité stable, peu coûteuse et propre, libérant la province de sa dépendance au lignite. En résumé, le gouvernement du Manitoba a remercié M. Romanow de cette bonne idée, mais lui a indiqué qu'il en avait une meilleure, après quoi il a privatisé sa compagnie téléphonique. Dans un compromis entre un avantage local immédiat et un avantage économique à long terme pour le pays, l'avantage local – comme souvent – avait préséance.
- **Colombie-Britannique et Alberta** : L'Alberta met actuellement en œuvre une politique visant à remplacer 65 % de sa production d'électricité par de l'énergie propre. La province a un besoin stratégique très clair de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'extraction des sables bitumineux. La Colombie-Britannique, sa voisine de l'ouest, possède des ressources hydroélectriques abondantes et évolutives. Mais la coopération entre ces deux provinces a été terriblement entachée par dix années de litiges au sujet des pipelines entre les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta de toutes les couleurs politiques, en plus des considérations d'autosuffisance susmentionnées.

## LA SOLUTION : FONDS CANADIEN POUR L'ÉNERGIE PROPRE

Pour toutes ces raisons – développement économique, conservation du capital, titulaires et confiance –, il est peu probable qu'en l'absence d'une forte incitation les gouvernements provinciaux du Canada collaborent pour créer un réseau national commun d'ici peu. Des progrès pourraient être réalisés grâce à un nouvel acteur national qui serait doté d'un mandat d'intérêt public et sensible aux pressions économiques et financières en jeu et prêt à s'associer aux titulaires pour leur donner la possibilité de devenir des composantes utiles d'un système national plus intégré. Un nouvel acteur national (pas nécessairement le gouvernement fédéral) pourrait établir une relation plus positive avec les acteurs provinciaux que les provinces ne l'ont souvent fait entre elles.

Le gouvernement du Canada devrait envisager d'autoriser la création d'un fonds canadien pour l'énergie propre, national et public, qui aurait pour mandat de s'associer à des parties consentantes pour relever les nombreux défis. Le fonds devrait avoir le large mandat d'unifier le réseau d'énergie propre du Canada là où il trouve des partenaires provinciaux consentants ou des marchés ouverts et réglementés auxquels il peut participer. Dirigé par un conseil et une équipe d'experts avec une bonne connaissance des acteurs du réseau électrique canadien, et de bonnes relations avec ceux-ci, le fonds canadien pour l'énergie propre aurait pour but de déterminer les possibilités d'unifier les réseaux électriques provinciaux et d'y investir.

Certaines transactions, telles que le financement de la construction de lignes de transport d'électricité interprovinciales, constitueraient vraisemblable-

ment de simples investissements dans l'infrastructure publique sans remboursement de capital. D'autres – par exemple, offrant du capital de risque pour la construction et la commercialisation de centrales électriques à faibles – pourraient être conçues pour obtenir des rendements semblables à ceux qu'attendraient les investisseurs d'un investissement dans les industries réglementées. Certaines transactions – par exemple, quand le Fonds pour l'énergie propre sert de courtier entre les provinces pour faciliter la vente d'électricité – seraient, au fond, des actes politiques : des tentatives de fournir un tiers de confiance pour faire valoir les avantages, par trop évidents, des ventes d'électricité interprovinciales entre des acteurs provinciaux qui ne peuvent se faire mutuellement confiance relativement à leur avenir économique, car les producteurs privés et publics ne rendent des comptes qu'aux assemblées législatives de la province.

Bien capitalisé et dirigé de façon dynamique, un fonds canadien pour l'énergie propre pourrait se concentrer sur trois contributions visant à créer un réseau national d'électricité propre.

### 1 TRANSMISSION

Le fonds canadien pour l'électricité propre pourrait capitaliser et piloter la construction d'un solide réseau électrique est-ouest, puis l'exploiter dans l'intérêt public ou le céder à un ou des exploitants privés réglementés. Des considérations marchandes ne pourraient pas s'appliquer à ce projet. À l'instar du système ferroviaire il y a un siècle, la géographie veut que le système électrique aille du nord vers le sud. Tout comme la création du Canada, la création de ce réseau demanderait de la volonté et une vision politiques pour des avantages économiques à long terme que seuls les gou-

**Pour toutes ces raisons – développement économique, conservation du capital, titulaires et confiance –, il est peu probable qu'en l'absence d'une forte incitation les gouvernements provinciaux du Canada collaborent pour créer un réseau national commun d'ici peu. Bien capitalisé et dirigé de façon dynamique, un tel fonds pourrait se concentrer sur trois contributions : transmission, redistribution des surplus et mise en commun à l'échelle nationale, et nouvelle énergie propre**

vernements peuvent financer. Il serait la pierre angulaire d'une économie moderne numérique alimentée par l'électricité pour le prochain siècle, voire plus.

En particulier, le gouvernement du Canada examine déjà certaines de ces questions dans une perspective régionale, en mettant l'accent sur [le Canada atlantique](#) et [l'Ouest canadien](#).

Les investissements dans le transport devraient être jumelés à un examen attentif de l'intérêt national du Canada à l'égard de toute expansion future des interconnexions nord-sud (interconnexions permettant le passage du courant entre les services d'électricité).

## **2 REDISTRIBUTION DES SURPLUS ET MISE EN COMMUN À L'ÉCHELLE NATIONALE**

Le fonds canadien pour l'énergie propre pourrait offrir aux provinces « nanties » un marché alternatif à celui des États-Unis en revendant

de l'électricité aux provinces « moins nanties », avec les arrangements appropriés en matière de recyclage des revenus pour atténuer le problème des transferts de richesse. Là encore, il faudrait mettre de côté les considérations marchandes. En vertu de cette proposition, le gouvernement fédéral devrait indiquer clairement qu'il ne cherche pas de nouvelles sources de revenus; atteindre le seuil de rentabilité tout en développant l'économie nationale devra suffire. Les revenus seraient recyclés de façon appropriée vers les provinces et territoires où ils étaient perçus, un peu selon les mêmes principes que l'aide fédérale à la taxe sur le carbone.

Au fur et à mesure que le réseau d'électricité du Canada s'unifiera, un centre d'échange de données solide et souple améliorera la capacité des producteurs d'électricité à répondre à la demande, à prévoir les besoins, à planifier et à gérer le stockage, ainsi qu'à bien fixer le prix de leur électricité. Une grande partie de ce travail pourrait s'appuyer sur la technologie avancée



de l'intelligence artificielle (IA). Les provinces conçoivent actuellement ces outils de façon indépendante. Une plateforme commune et largement adoptée pourrait être intégrée au fil du temps pour constituer un pilier national des technologies de l'information (TI) et de l'IA pour le réseau électrique du Canada. Si un système national de TI n'est pas viable sur le plan pratique ou politique, il faudrait au moins veiller à assurer l'interopérabilité des infrastructures de TI et d'IA pour l'électricité au Canada.

### 3 NOUVELLE ÉNERGIE PROPRE

Dans les marchés réglementés ouverts aux nouveaux arrivants, un nouveau fonds canadien pour l'énergie propre pourrait s'associer à des titulaires ou à d'autres intervenants pour capitaliser, le cas échéant, la production renouvelable et propre. Par exemple, plusieurs projets hydroélectriques attendent d'être capitalisés et de trouver un acheteur d'électricité en Alberta. Les gouvernements du Canada et de certaines provinces, dont le Nouveau-Brunswick, ont étudié la faisabilité des petits réacteurs sans émissions. Bien entendu, tous les nouveaux projets énergétiques comportent des défis environnementaux, y compris les effets que l'hydroélectricité peut avoir sur les écosystèmes et les populations environnantes. Mais le défi est le même, qu'il s'agisse d'un développement destiné à la consommation intérieure ou à la consommation étrangère.

Dans toutes ces initiatives, le fonds canadien pour l'énergie propre aurait besoin de partenaires provinciaux consentants, puisque les systèmes d'électricité sont administrés et régis par la province. Il faudrait donc s'armer de patience. Les progrès seraient graduels, probablement d'abord par

le biais d'un ou de plusieurs réseaux régionaux, lesquels pourraient être regroupés en un réseau national (y compris une chaîne de répartition avancée et intelligente des TI) avec le temps.

Il y a des risques à gérer et un climat de confiance à instaurer, peut-être grâce à une structure de gouvernance. Que se passe-t-il, par exemple, en période de pénurie d'énergie? Les provinces « moins nanties » se rendraient-elles vulnérables d'une manière qui serait politiquement inacceptable? Nous sommes déjà confrontés aujourd'hui à des situations de gestion de crise et, que l'énergie soit exportée aux États-Unis ou dans une autre province, il existe des mécanismes pour répartir ce risque. Quant aux questions d'approvisionnement fondamentales, elles ont tendance à être plus théoriques que réelles. Quoi qu'il en soit, elles devraient être soigneusement gérées dans le cadre d'accords d'approvisionnement à long terme encadrés par le gouvernement fédéral. Il convient de noter que pour atténuer de risque de pénurie de pétrole, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis comprenait une clause de proportionnalité. Elle stipulait que le pourcentage d'énergie exportée avant une pénurie devrait être maintenu après la pénurie.

De plus, comment cadrer les nouveaux développements avec les droits des Autochtones et à la réconciliation? Là encore, ces questions ne sont pas différentes si la production issue du projet est destinée à la consommation intérieure ou étrangère. Ce qui est peut-être plus pertinent, c'est que la récente décision de la Cour fédérale du Canada au sujet du pipeline Trans Mountain fournit une feuille de route sur ce que constitue une consultation appropriée dans le cas des projets énergétiques et d'infrastructure. Les structures de gouvernance et de propriété ainsi que l'inclusion des avantages pour

les communautés dans les accords de développement pourraient également constituer une partie de la réponse. L'achat récent du port de Churchill et de la ligne de chemin de fer comprend un droit de propriété pour toutes les Premières Nations de la région.

## CONCLUSION

Une approche pancanadienne de distribution d'électricité offre l'occasion de transformer la vulnérabilité de l'exportation du Canada en avantage concurrentiel national. Notre future économie numérique semble vivre dans le nuage, mais elle sera aussi une infrastructure physique, une construction composée d'ordinateurs, de commutateurs, de mémoire de masse, et de transmissions qui nécessiteront la mise en place, au meilleur coût possible, de systèmes de télécommunications et d'électricité d'une efficacité, d'une résilience et d'une ampleur sans précédent. Il est difficile d'imaginer que notre future économie numérique sera alimentée au charbon. Les réalités des changements climatiques conduiront le Canada vers l'énergie la plus propre possible dans les années et les décennies à venir. Il serait donc sage de réfléchir maintenant au type de système électrique souhaité et à la manière de tirer le meilleur parti possible des économies de la production la plus propre possible. Il y a très peu de preuves que cela se produira par soi-même de façon uniforme dans l'ensemble du Canada.

Certains diront qu'une telle intervention directe

dans le réseau d'électricité serait trop ambitieuse en cette ère où les attentes à l'égard du gouvernement ont diminué. Serait-il plus efficace pour les provinces de traiter simplement entre elles? Au regard des résultats obtenus à ce jour, cela semble peu probable. L'Accord des chutes Churchill entre le Québec et Terre-Neuve n'aurait peut-être pas été maintenu dans sa forme actuelle si le gouvernement fédéral avait servi d'intermédiaire entre ces deux acteurs. L'Alberta envisagera peut-être un jour d'utiliser l'hydroélectricité propre de la Colombie-Britannique, si elle est offerte par une entité autre que le gouvernement de la C.-B.

Les enjeux fédéraux-provinciaux de créer un fonds canadien pour l'énergie propre ne seraient pas négligeables : plus un lancement est terne et technique, mieux c'est. Mais cette proposition met au moins en lumière les graves problèmes auxquels est confronté le réseau électrique du Canada – des problèmes qui vont bien au-delà de l'accès technique à des interconnexions est-ouest. Ils méritent un examen stratégique minutieux.

Il ne serait peut-être pas sage pour le Canada de continuer à accroître sa dépendance économique vis-à-vis des États-Unis, conséquence probable de l'augmentation des exportations d'électricité vers le sud plutôt que vers l'est et l'ouest. Et l'accès à une électricité abordable, propre et fiable est crucial pour l'avenir économique du pays. L'électricité est le fil qui relie les joyaux de l'énergie propre et de l'économie numérique futures du Canada.

---

**M. Brian Topp** est un stratège politique, écrivain et ancien dirigeant syndical, M. Topp est récemment devenu chef de cabinet de la première ministre de l'Alberta, Mme Rachel Notley. Il avait dirigé son équipe de transition lors de sa prise de fonction en 2015. M. Topp a longtemps été impliqué dans les arènes politiques provinciales et fédérale. Il a été directeur de recherche du conseil exécutif de la Saskatchewan, avant d'occuper le poste de sous chef de cabinet adjoint du premier ministre Roy Romanow. De plus, il a été directeur national de campagne du Nouveau Parti démocratique fédéral en 2006 et 2008, et, après le décès de Jack Layton en 2012, il s'est présenté à la présidence du Parti. Écrivain passionné, M. Topp a publié de nombreux articles sur les politiques publiques du Canada. Jusqu'en 2015, il était directeur de l'Institut Broadbent, où il y siège toujours au conseil d'administration. Il est actuellement associé chez Kool, Topp et Guy, une firme de conseil stratégique. M. Topp est membre du Forum des politiques publiques. Il a rédigé cette proposition uniquement en son nom propre. Elle ne représente ni les idées ni les intérêts d'une autre personne ou organisation.



**FORUM DES  
POLITIQUES  
PUBLIQUES**